



L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

L'US

JOURNAL DU SNES-FSU
L'UNIVERSITÉ SYNDICALISTE

PAGES SPÉCIALES

#874

19 SEPTEMBRE 2026



CPE



L'éducatif au cœur du métier

POUR LE MÉTIER :

LE SNES-FSU ET LE SNUEP-FSU AUX CÔTÉS DES CPE

En août 2025, la circulaire de missions des CPE a fêté ses dix ans.

Le SNES-FSU a tenu à consacrer sa cinquième rencontre sur le métier à cet anniversaire afin d'en dresser un bilan et des perspectives pour notre profession. Face à dix années d'attaques libérales de l'École et de ses métiers, le SNES-FSU, syndicat majoritaire, a œuvré à l'application sur le terrain de la reconnaissance professionnelle des CPE actée par le texte de 2015.

Affirmer notre conception du métier

Les changements imposés au système éducatif durant les deux quinquennats d'Emmanuel Macron ont profondément mis à mal nos métiers et celui de CPE n'a pas été épargné. Un empilement de dispositifs et d'injonctions, des équipes incomplètes ont désorganisé les établissements et dénaturé les missions des personnels. C'est pourquoi il nous faut, plus que jamais, prendre collectivement la mesure de ces menaces pour les combattre et affirmer ensemble notre

conception du métier centré sur le suivi de l'élève.

La construction de notre métier s'est faite principalement sous l'impulsion du SNES-FSU et du SNUEP-FSU, qui ont été maîtres d'œuvre des circulaires de 1982 et 2015. En inscrivant les trois domaines de responsabilités du métier dans une perspective éducative, la circulaire de 2015 confirme en effet que les CPE sont concepteurs et conceptrices de leur activité, et leur assure une autonomie professionnelle.

La reconnaissance professionnelle : un enjeu fort pour les CPE

Si la circulaire de missions de 2015 a permis de marquer des points, elle a plus que jamais besoin d'un réel accompagnement institutionnel pour lever les résistances auxquelles elle se heurte sur le terrain... Face à ces obstacles, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU défendent une lecture offensive de ce texte pour faire respecter les missions des CPE, pour sortir le métier des pressions managériales, pour poser la question des conditions de travail et pour mieux prendre en compte la dimension du travail en équipe autour de l'élève.



» Pour en savoir plus :
<https://r.snes.edu/5emejourneeCPE>

LUTTER CONTRE LA CASSE MANAGÉRIALE DE NOS MÉTIERS

La FSU porte un projet d'école pour la réussite de l'ensemble des jeunes.

Le rôle éducatif des CPE y est au centre.

Les batailles à mener pour notre métier s'inscrivent dans le projet éducatif que portent le SNES-FSU et le SNUEP-FSU et dans lequel les CPE ont toute leur place.

CPE : un métier qui s'est professionnalisé

La posture éducative n'est pas une posture de « manager ». Le métier de CPE est un métier aujourd'hui mieux reconnu comme l'a montré l'étude du CEREQ initiée par le SNES-FSU en 2007. Son histoire est liée à la massification du système éducatif et à l'accueil de nouveaux publics scolaires.

Combattre les logiques managériales

Au tournant des années 2000, les logiques de management importées de l'entreprise dans le service public, ajoutée aux restrictions budgétaires, déstabilisaient le métier. Des tentatives de réorientation du métier sont apparues, très souvent renforcées par les pressions locales de chef-fes d'établissement et d'IPR.

Les changements propres au système éducatif y ont aussi contribué : autonomie accrue des établissements, recrutement local des AED (2003), disparition de la formation de 2010 à 2013 et réforme de la formation initiale en cette rentrée 2026. Le recrutement et la formation, de moins en moins en phase avec les textes statutaires, au mépris de la circulaire de 2015, cherchent à faire du ou de la CPE un « *conseiller technique du seul chef d'établissement* », un « *chef du service vie scolaire* », loyal-e, voire soumis-e, auteur et autrice solitaire d'« *un projet*

de vie scolaire » et qui ne compte pas son temps... Le SNES-FSU, à l'occasion de l'écriture du nouveau référentiel de formation CPE, a argumenté sur le sens du métier et l'action éducative et pédagogique.

CPE, une originalité à défendre

Le management ne saurait être une voie de professionnalisation tant il agit « contre les métiers ». Il remet en cause l'autonomie professionnelle des agent-es, la maîtrise de leur travail, la noblesse qu'ils et elles donnent à leur métier.

Pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, la « vie scolaire » est bien davantage celles des collégien·nes et lycéen·nes qu'un simple service à optimiser.



» Pour en savoir plus :
<https://r.snes.edu/ReformeFormationCPE>

POUR UN MÉTIER CONFORTÉ DANS SA SPÉCIFICITÉ

Les **équipes pluriprofessionnelles sont indispensables** à la réussite des élèves. Le rôle et les missions des CPE n'y sont pas interchangeable.

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, forts de leur représentativité, défendent la catégorie CPE, sa spécificité et une autre ambition éducative pour le métier.

Pour améliorer les conditions de travail

L'extension incessante du périmètre de la vie scolaire génère une augmentation de notre charge de travail. Les récupérations des dépassements d'horaires sont difficiles. Les tensions avec les chef-fes d'établissement, la baisse des moyens en assistant-es d'éducation et des équipes éducatives incomplètes, restent le lot quotidien de nombreuses et nombreux CPE. Il n'est pas rare que les effectifs d'élèves à suivre soient incompatibles avec un exercice serein des missions. Cette situation est source de souffrance au travail.

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU revendiquent la mise en adéquation du nombre d'élèves à suivre avec l'ambition éducative de la circulaire de missions.

■ **Relancer les créations de postes** : un millier pour faire face à l'urgence, puis une programmation qui permette de parvenir à une CPE pour 250 élèves et de reconstituer le vivier de remplacement.

Pour 2026-2027, le ministère organise une fois de plus la pénurie dans les vies scolaires : zéro création nette d'emplois pour les CPE. De fait, le taux d'encadrement ne cesse de se dégrader avec un-e CPE pour 371 élèves aujourd'hui contre 350 en 2009.

■ **Exiger le respect des obligations réglementaires de service** (35 heures hebdomadaires toutes tâches comprises) avec rattrapage ou rémunération des dépassements.

■ **Respecter les missions et les qualifications**. Le ou la CPE, cadre A concepteur ou conceptrice de son activité, n'est pas membre de l'équipe de direction et ne devrait pas être membre de droit au CA, mais est étroitement associé-e aux équipes pédagogiques pour le suivi des élèves.

■ **Étoffer les équipes de vie scolaire** pour permettre un travail éducatif ambitieux au profit des élèves.

■ **Créer un statut d'étudiant-e-surveillant-e** à gestion académique.

■ **Améliorer les conditions de mutation et d'affectation** des CPE et refuser le profilage croissant des postes.



Pour en savoir plus :
<https://r.snes.edu/PasDePostesSupp2026>

POUR UN MÉTIER REVALORISÉ

Gel du point d'indice, pouvoir d'achat en berne, des salaires qui stagnent et des carrières qui se traînent : **ça suffit !**

Pour une revalorisation de la carrière et des salaires

Des avancées ont été obtenues par le SNES-FSU et le SNUEP-FSU :

- une carrière accélérée avec abolition du rythme le plus lent (ancienneté) ;
- un impact atténué de l'évaluation sur la carrière, quels que soient les avis portés par l'administration ;
- la hors-classe pour toutes et tous, désormais une réalité.

Gagner une inspection spécifique aux CPE

L'institution porte peu les textes, laissant perdurer le hiatus entre métier prescrit et métier imposé par les hiérarchies intermédiaires. Trop de chef-fes d'établissement ou d'IPR persistent dans une lecture à contre sens, héritée des années 2000. Cette forme de résistance doit cesser.

Pour le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, l'inspection doit évoluer vers une véritable évaluation-conseil, assurée par un corps d'inspection spécifique issu du corps.



» Pour en savoir plus :
<https://r.snes.edu/AgregationEducation>

Construisons le rapport de force

Les comparaisons internationales restent très défavorables à la France.

Avec le SNES-FSU et le SNUEP-FSU, construisons le rapport de force pour obtenir :

- Une augmentation conséquente de la valeur du point d'indice pour mettre fin à la précarité des collègues en début de carrière.
- Une carrière parcourue sans obstacle de grade.
- Les modalités d'accès à la classe exceptionnelle revues au profit d'un accès ouvert à toutes et tous, condition d'une réelle amélioration des fins de carrière. Faire de la classe exceptionnelle un débouché de carrière pour toutes et tous.
- La création d'une agrégation d'éducation afin de donner des perspectives d'évolution salariale et professionnelle.
- Le tutorat comme la mission de formateur-et formatrice mieux reconnus, les congés de formation plus accessibles.

VOIE PROFESSIONNELLE : **RESTER MOBILISÉ·ES** POUR LE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION

Affirmer **notre conception du métier**
centré sur le suivi de l'élève

Les réformes successives visent toujours le même objectif : rapprocher l'enseignement professionnel du modèle de l'apprentissage, renonçant à l'élévation de la qualification de toutes et tous au profit de l'employabilité immédiate en entreprise.

Notre mobilisation a payé

La mobilisation syndicale et des personnels sur le terrain a permis de mettre en échec plusieurs dispositifs imposés sans concertation par le ministère. Ainsi, le ministre a reculé et acté le retour des épreuves du bac professionnel en juin et renoncé au parcours Y dans sa forme initiale.

La FSU a obtenu également que la prévention, la sécurité des élèves et la lutte contre les violences, notamment les violences sexistes et sexuelles (VSS), soient davantage présentes dans la préparation et le suivi des périodes de formation en milieu professionnel. Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU continuent de peser pour que la lutte contre les discriminations le soit également.

Conforter notre cœur de métier

Dans la configuration voulue par le ministère, le travail des CPE en Lycée professionnel (LP, SEP, ÉREA) ne peut être que mis en difficulté. Cet empiement de dispositifs, loin de toute préoccupation éducative constitue une attaque du métier. *Quid* du suivi des élèves avec des partenaires de formation aux objectifs divergents ? Quelle vie collective peut-il rester dans les LP pour permettre la socialisation, l'apprentissage du « vivre

ensemble », la lutte contre les discriminations, l'appropriation des principes de neutralité et de laïcité ?

C'est pourquoi il nous faut, plus que jamais, prendre collectivement la mesure des menaces engendrées pour les combattre et affirmer notre conception du métier centré sur le suivi de l'élève.

Agir dans l'intérêt des élèves

Pour le SNUEP-FSU et le SNES-FSU, les élèves de la voie professionnelle ne sont pas une main-d'œuvre gratuite à disposition des entreprises. Ils et elles méritent une formation de qualité, avec des enseignements disciplinaires généraux et professionnels renforcés. L'Éducation nationale doit avoir la même finalité et les mêmes exigences pour toutes et tous, émanciper, former les citoyennes et citoyens de demain.

Le SNUEP-FSU et SNES-FSU, attachés aux valeurs démocratiques et émancipatrices de l'École, s'inscrivent dans une conception ambitieuse pour les métiers et les élèves.

Nous avons besoin de la jeunesse pour construire une société plus juste, plus écologique, plus solidaire, plus féministe.

POUR UNE CONCEPTION AMBITIEUSE DE NOTRE MÉTIER



Le métier de CPE défini comme « **concepteur de son activité** » est un acquis du SNES-FSU et du SNUEP-FSU.

Plus que jamais, nous faisons face à de nouvelles formes de management qui dénaturent notre métier, multiplient les injonctions et aggravent le mal-être au travail. À cela s'ajoute le sacrifice inadmissible de la formation initiale et continue des personnels.

Faire respecter et valoriser notre métier

Cette réalité résulte à la fois des pénuries de postes et de réformes idéologiques du système éducatif. Le travail ainsi « empêché » génère colère, souffrance voire découragement.

Pour incarner l'ambition de démocratisation du système et de réussite de tous les élèves, il faut :

- Améliorer nos conditions de travail en dégageant du temps et des moyens pour le travail en équipe.
- Repenser l'entrée dans le métier en instaurant une formation de qualité après le concours avec un haut niveau d'exigence en sciences humaines, en alternance, le stage en responsabilité n'excédant pas un tiers pour l'ensemble des stagiaires. La même exigence de qualité doit s'appliquer à la formation

continue pour répondre aux besoins professionnels.

- Garantir dans tous les établissements des équipes pluri-professionnelles complètes (Psy-ÉN, CPE et vie scolaire, enseignantes, personnels médico-sociaux...), personnels qualifiés et respectés dans leurs missions et compétences.

Porter une lecture offensive des textes de 2013 et 2015

Ces textes de référence (référentiel de compétence de 2013 et circulaire de missions de 2015) font l'objet d'un déni institutionnel et sont mis en cause par des réformes et des pratiques de gestion qui mettent à nouveau en tension le cœur du métier, et parfois même le menacent. Faire vivre les textes réglementaires dans un environnement aussi défavorable, est un enjeu d'action syndicale pour « reprendre la main sur le métier ».

Plus que jamais, soyons offensifs et offensives et affirmons notre originalité dans le système éducatif européen, notre place essentielle et irremplaçable auprès des élèves, des familles, et des autres personnels.

Le SNES-FSU a porté récemment ses revendications auprès de l'Inspection générale.



» Pour en savoir plus :
<https://r.snes.edu/Audience30juin26>

Votre voix doit être entendue



VOTEZ FSU



Retrouver les
modalités de vote ici :

Syndiquez-vous au



» r.snes.edu/adherer



Vous pouvez adhérer en ligne, ou bien remettre votre bulletin d'adhésion au trésorier ou secrétaire de votre établissement et choisir votre rythme de paiement si vous le souhaitez. Nos syndicats ne fonctionnent que grâce aux cotisations des adhérent-es. La cotisation donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérent-es, qu'ils ou elles soient imposables ou non.

Les infos sur la voie professionnelle



» <https://snupe.fr>

Supplément rédigé par Axel Benoist, Clarisse Macé, Olivier Raluy, Julien Vanhée, Alfred Zami



L'Université Syndicaliste, pages spéciales de L'US n° 874 du 19 septembre 2026, le journal du Syndicat national des enseignants de second degré (FSU) : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Directeur de la publication : Gwénaél Le Palh (gwénaele-palh@snes.edu) - Coordination pour L'US Sandrine Charrier - Imprimerie R.A.S., 6 Avenue de Tissonvillers, 95400 Villiers-le-Bel - N° CPPAP : 0129 S 06386 - ISSN N° : 0751-5839 - N° agrément Belgique : P929187 - Dépôt légal à parution